



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 9 juillet 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Chargé de piloter le comité de suivi <i>Challenges - 09/07/2015</i>	4
Le CICE, première dépense fiscale de l'État, sera-t-il évalué un jour ? <i>Force- Ouvriere.Fr - 08/07/2015</i>	5
Le CICE, première dépense fiscale de l'État, sera-t-il évalué un jour ? <i>Newspress.Fr - 08/07/2015</i>	6
FO Force Ouvrière : Le CICE, première dépense fiscale de l'État, sera-t-il évalué un jo... <i>Zonebourse.Com - 08/07/2015</i>	8
Rapport du CNI : où en est l'avancement des plans d'actions des contrats de filière ? <i>Up- Magazine.Info - 08/07/2015</i>	9
Parution du décret mettant fin aux emplois francs. En attendant un bilan ? <i>Alternatives- Economiques.Fr - 08/07/2015</i>	11
Croissance sans emplois pour le transport et la logistique ? <i>Infrastructures & Mobilité - 01/06/2015</i>	12
Des Grecs dépensiers, inconstants et malhonnêtes... le tour des idées reçues <i>Lemonde.Fr - 08/07/2015</i>	13
"Sur certaines professions, les recrutements liés aux départs en retraite peuvent attei... <i>Rebondir - 01/07/2015</i>	16
Comment va la vie ? <i>Up- Magazine.Info - 08/07/2015</i>	17
Quelle France dans dix ans ? Contenu du rapport <i>Up- Magazine.Info - 08/07/2015</i>	23
Quels métiers en 2022 : Prospective des métiers et des qualifications <i>Up- Magazine.Info - 08/07/2015</i>	27
Réforme régionale : un enjeu pour la croissance <i>Up- Magazine.Info - 08/07/2015</i>	32

France Stratégie



Chargé de piloter le comité de suivi du CICE, **Jean Pisani-Ferry** (France Stratégie) a eu confirmation de la direction générale des finances publiques qu'il n'aura pas les données pour évaluer les effets du dispositif dans son rapport de septembre, très attendu par les frondeurs du PS, hostiles au dispositif. Bercy ne fournira qu'en 2016 des statistiques sur l'année... 2013.



Le CICE, première dépense fiscale de l'État, sera-t-il évalué un jour ?

Ni croissance, ni compétitivité, ni emploi... Trois ans plus tard, c'est le bilan empirique du pacte mis en œuvre par François Hollande moins de six mois après son élection. Son porte-étendard, le CICE, a coûté 9 milliards d'euros en 2014, pour quel résultat ?

Le président annonçait en novembre 2012 la mise en œuvre d'un pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Mesure phare de ce pacte, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) devait permettre aux entreprises de déduire de leur fiscalité 4 % en 2013, puis 6 % depuis 2014 des salaires inférieurs à 2,5 Smic. À l'époque, le Premier ministre annonçait la création de 300 000 à 400 000 emplois à l'horizon 2017 grâce à ce dispositif. Pour un coût annoncé de 20 milliards d'euros par an.

La latence du comité de suivi

Même si chaque année un comité de suivi du CICE, piloté par **France stratégie**, établit un rapport d'évaluation adressé au Parlement avant le vote de la loi de finances, la mesure des effets sur l'emploi ne pourra s'établir, pour 2013-2014, qu'à partir de 2016-2017... Et même si aucune évaluation n'est disponible, force est de constater après trois années de dépenses que les promesses initiales sont loin d'être tenues.

Au final, ce dispositif sera-t-il réellement évalué ? Selon François Hollande puis Emmanuel Macron en juin dernier, la pérennisation du CICE passerait par une transformation du dispositif en une exonération des cotisations sociales patronales. Ou comment éviter de mesurer ses échecs.



Le CICE, première dépense fiscale de l'État, sera-t-il évalué un jour ?

- Notre métier
- Les avantages
-
- Cibles, Réseaux
- Visibilité
- Résultats, Garanties
- Référencement
- Circuits de diffusion
-
- France
- Monde
- Nous contacter

Nos thèmes

- Fil général
- Régions
- International
- Politique
- Economie
- Sciences
- Société
- Culture
- Sport
- Santé
- Environnement
- Dossiers d'actu

Le CICE, première dépense fiscale de l'État, sera-t-il évalué un jour ?

FO - Force Ouvrière - 08/07/2015 18:10:00



Ni croissance, ni compétitivité, ni emploi... Trois ans plus tard, c'est le bilan empirique du pacte mis en oeuvre par François Hollande moins de six mois après son élection. Son porte-étendard, le CICE, a coûté 9 milliards d'euros en 2014, pour quel résultat ?

Le président annonçait en novembre 2012 la mise en oeuvre d'un pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Mesure phare de ce pacte, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) devait permettre aux entreprises de déduire de leur fiscalité 4 % en 2013, puis 6 % depuis 2014 des salaires inférieurs à 2,5 Smic. À l'époque, le Premier ministre annonçait la création de 300 000 à 400 000 emplois à l'horizon 2017 grâce à ce dispositif. Pour un coût annoncé de 20 milliards d'euros par an.

La latence du comité de suivi

Même si chaque année un comité de suivi du CICE, piloté par **France stratégie**, établit un rapport d'évaluation adressé au Parlement avant le vote de la loi de finances, la mesure des effets sur l'emploi ne pourra s'établir, pour 2013-2014, qu'à partir de 2016-2017... Et même si aucune évaluation n'est disponible, force est de constater après trois années de dépenses que les promesses initiales sont loin d'être tenues.

Au final, ce dispositif sera-t-il réellement évalué ? Selon François Hollande puis Emmanuel Macron en juin dernier, la pérennisation du CICE passerait par une transformation du dispositif en une exonération des cotisations sociales patronales. Ou comment éviter de mesurer ses échecs.



FO Force Ouvrière : Le CICE, première dépense fiscale de l'État, sera-t-il évalué un jour ?

Ni croissance, ni compétitivité, ni emploi... Trois ans plus tard, c'est le bilan empirique du pacte mis en œuvre par François Hollande moins de six mois après son élection. Son porte-étendard, le CICE, a coûté 9 milliards d'euros en 2014, pour quel résultat ?

Le président annonçait en novembre 2012 la mise en œuvre d'un pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Mesure phare de ce pacte, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) devait permettre aux entreprises de déduire de leur fiscalité 4 % en 2013, puis 6 % depuis 2014 des salaires inférieurs à 2,5 Smic. À l'époque, le Premier ministre annonçait la création de 300 000 à 400 000 emplois à l'horizon 2017 grâce à ce dispositif. Pour un coût annoncé de 20 milliards d'euros par an.

Même si chaque année un comité de suivi du CICE, piloté par **France stratégie**, établit un rapport d'évaluation adressé au Parlement avant le vote de la loi de finances, la mesure des effets sur l'emploi ne pourra s'établir, pour 2013-2014, qu'à partir de 2016-2017... Et même si aucune évaluation n'est disponible, force est de constater après trois années de dépenses que les promesses initiales sont loin d'être tenues.

Au final, ce dispositif sera-t-il réellement évalué ? Selon François Hollande puis Emmanuel Macron en juin dernier, la pérennisation du CICE passerait par une transformation du dispositif en une exonération des cotisations sociales patronales. Ou comment éviter de mesurer ses échecs.



Rapport du CNI : où en est l'avancement des plans d'actions des contrats de filière ?

La newsletter de UP' Magazine est gratuite. Elle vous permet, chaque semaine, d'être alerté des derniers articles publiés.



A l'occasion de la remise du rapport annuel du Conseil national de l'industrie, **France Stratégies** et le CNI estiment que la reconquête industrielle doit mobiliser toutes les politiques publiques impactant l'industrie : éducation, emploi, énergie, fiscalité et simplification.

Le Vice-Président Jean-François Dehecq, et les membres du Bureau du Conseil National de l'Industrie (CNI) ont rendu public le rapport 2014 du CNI.

Le CNI relève que la politique industrielle est revenue au centre des préoccupations des pouvoirs publics français et a gagné en ambition, mais qu'elle n'a pas encore acquis toute sa dimension transversale. L'engagement des pouvoirs publics doit être soutenu dans la durée et traverser tous les volets des politiques publiques pour gagner en cohérence et en efficacité. Jean-François Dehecq de déclarer : "Dialogue et action, ce sont les deux axes majeurs sur lesquels je m'efforce de piloter et d'animer le CNI, pour qu'il contribue à renforcer l'industrie en France, pour plus de croissance économique, plus d'emplois, plus d'innovation, plus d'exportation, plus de confiance et de fierté de la France envers son outil industriel."

A ce titre, le CNI cible quatre objectifs prioritaires :

- la relance de l'investissement industriel et la modernisation de l'outil de production : le CNI salue la récente mise en place de la mesure de sur-amortissement et se félicite de l'ambition donnée au plan « Industrie du futur », levier d'action majeur qui devra mobiliser l'ensemble des acteurs ;
- une politique de formation technologique et professionnelle, initiale et continue, à la hauteur des enjeux, pour assurer dans les métiers industriels le renouvellement des générations de salariés et développer les compétences nécessaires à la transformation numérique de l'industrie;
- la compétitivité des entreprises industrielles, notamment ses composantes coût de l'énergie et coûts administratifs, grâce à une politique de transition énergétique soucieuse de la compétitivité du prix de l'énergie, et une accélération de la simplification réglementaire. Une limitation de la sur-transposition en droit français des réglementations européennes est à instaurer avec détermination, car celle-ci a un effet négatif sur l'activité et l'emploi industriel en France ;
- le renforcement du tissu industriel des ETI, PME et TPE, entreprises créatrices d'emplois

industriels nets en France, en concevant spécifiquement pour ces entreprises des mesures de politiques offensives visant à dynamiser l'activité et l'emploi industriels, au travers de dispositifs simples, expliqués et relayés sur le terrain par des actions de communication et de promotion.

En 2015/2016, le CNI poursuivra son action de recommandation aux pouvoirs publics. En s'appuyant sur les référents parlementaires désignés pour chaque Comité stratégique de filière, il s'attachera à conforter la prise en compte des enjeux industriels par les acteurs politiques, et à les fédérer autour de l'objectif de l'activité et l'emploi industriels en France.

Le CNI a retenu cinq axes prioritaires dans son programme de travail : l'emploi, la formation et le recrutement dans les métiers industriels, la transformation numérique de l'industrie, l'économie circulaire, l'articulation des actions des comités stratégiques de filière nationaux avec les territoires, l'amélioration de l'accès des entreprises industrielles à la commande publique.

Il poursuivra avec ses quatorze Comités stratégiques de filière la mise en œuvre des contrats de filière rassemblant 360 actions, dont 72% sont accomplies ou en cours de réalisation.

"Le temps où l'Etat planifiait et organisait seul notre économie est définitivement révolu. Désormais, pour être efficace, l'action publique doit être collective et inclusive. Elle doit associer étroitement tous les acteurs, toutes les parties prenantes, toutes les forces vives de notre pays. La Conseil national de l'industrie est le cadre qui a permis, et qui permet encore, d'opérer ce changement radical de méthode dans le champ industriel. C'est un lieu de débat véritable, de concertation approfondie, de convergence entre partenaires sociaux et de décisions fortes. C'est une enceinte qui scelle l'alliance des producteurs, qui rassemble toutes les bonnes volontés, tous les acteurs et tous les passionnés de notre industrie : des représentants des salariés, des dirigeants d'entreprise, des élus et des membres de l'administration. Au total, plus de 1500 contributeurs bénévoles ! Cette Union nationale est indispensable, car jamais les enjeux auxquels doit faire face notre industrie n'ont été aussi grands. La crise a levé le voile sur son décrochage. En une décennie, sa part dans le PIB est passée de 21 à 13%. Voilà pourquoi il est impératif de réagir et d'agir, et surtout de le faire ensemble." déclarait Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Téléchargez le rapport annuel du CNI

Dans la même thématique :



Parution du décret mettant fin aux emplois francs. En attendant un bilan ?

Le programme des emplois francs a été un échec, et nul n'en disconvient. Créé par François Lamy, alors ministre en charge de la ville (voir Des zones franches aux emplois francs et Les emplois francs un moyen de changer l'ordre de la file d'attente), il a été suspendu puis est maintenant juridiquement supprimé par le Décret n° 2015-811 du 2 juillet 2015 portant abrogation du décret n° 2013-549 du 26 juin 2013 relatif à l'expérimentation d'emplois francs, signé par pas moins de 6 ministres et paru au Journal Officiel du 4 juillet 2015. Pour être un des rares à nous être intéressés à ce programme à qui nous avons consacré pas moins de 17 articles, nous espérons vivement qu'un jour un bilan complet de ce programme sera publié, et qu'il ne nous faudra pas nous contenter de rumeurs (voir Emplois francs : nous en serions à 130 sur l'ensemble du pays) et des approches impressionnistes que nous avons rapportées (voir Emplois francs à Perpignan dans la vente de cigarettes électroniques et chez Mac Do, A Wattrelos, un seul emploi franc signé en un an, Emplois francs : 1 à La Rochelle et très récemment Emplois francs : zéro contrat signé à Calais). En attendant, comment ne pas être surpris qu'Eric Verhaeghe, habituellement plus pertinent, n'écrive dans Atlantico "Aide à l'embauche du premier salarié : donner d'une main et reprendre de l'autre ?". Comme si arrêter un dispositif, limité à certains territoires et aux jeunes de moins de 30 ans, qui ne marchait pas, et mettre en place une aide sans limitation d'âge ni de territoire, ouverte à toutes les TPE était critiquable à priori. Nous avons même l'impression qu'il s'agit plutôt d'une évolution positive. C'est quand même mieux que la proposition des technocrates de **France Stratégie** qui voulaient relancer, contre toute raison, ce programme (voir Le retour des emplois francs ? Où l'art de formuler une proposition à contre courant). Quand un analyste plutôt pointu sur ces sujets complexes prend l'un des défauts du politique, la simplification abusive permettant la critique systématique, cela est bien regrettable et contribue à la qualité du débat public. Cet article a été posté le Mercredi 8 juillet 2015 dans la catégorie Emplois francs. Vous pouvez envoyer un commentaire en utilisant le formulaire ci-dessous.

Exploitation

Croissance sans emplois pour le transport et la logistique ?

Grâce à l'intérim, la branche transport et logistique a maintenu ses emplois entre 2013 et 2014 à hauteur de 1,4 million de postes (+ 0,1%), selon le dernier recensement du Commissariat général au développement durable (CGDD). A 200 000 près, ce chiffre croise celui issu du nouveau panorama social

du secteur réalisé par l'ASLOG (Association française pour la logistique). Hors intérim, la branche connaît toutefois un tassement de ses effectifs depuis 2013. Cette tendance se vérifie dans l'état des lieux du CGDD qui couvre aussi les

demandeurs d'emplois. En 2014, ces derniers s'élèvent à plus de 557 300, en hausse de 1,5% sur un an. Tant et si bien que l'indicateur de tension comparant le nombre de nouvelles offres et les demandes d'emploi recule de deux points, à 35%, en

2014. Par segment, il s'élève à 18% dans la maintenance et à 25% dans l'express, contre près de 60% dans le transport routier de voyageurs et 50% dans le transport routier de marchandises.

La baisse des emplois dans la maintenance logistique devrait se poursuivre durant les prochaines années. C'est l'un des enseignements du rapport publié en mai 2015 par France Stratégie et la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) sur l'évolution des métiers en 2022. Dans son chapitre consacré aux transports, à la logistique et au tourisme, l'étude estime à 83 000 nouveaux emplois les besoins de la branche à cet horizon, soit une hausse moyenne annuelle de seulement 0,4%. Cette tendance générale serait contrastée selon les familles professionnelles et les niveaux de qualification. Le nombre de postes de techniciens et de cadres devrait continuer à progresser (+ 1,8%) grâce au « développement du commerce, des échanges et des procédures de régulation des flux de marchandises et de voyageurs ». Confirmant les chiffres du CGDD en 2014 et la tendance déjà observée au cours des années précédentes, « les perspectives d'emploi seraient stables pour les ouvriers peu quali-

fiés de la maintenance, qui subiraient les effets de l'automatisation et l'informatisation des processus ». D'ici 2022, 540 000 emplois seraient à pourvoir dans la branche, correspondant à 457 000 départs en fin de carrière et à la création de 83 000 nouveaux postes.

➤ *En 2014, un quart des emplois de la branche transport-logistique travaillent dans le transport routier de marchandises. Cette filière devance les activités d'entreposage et services auxiliaires des transports (20%), postales (18%), elles enregistrent en 2014 la plus forte perte d'effectifs) et le transport ferroviaire (12%).*



Entrepôt logistique (© STILL)



Des Grecs dépensiers, inconstants et malhonnêtes... le tour des idées reçues

Le Monde | 08.07.2015 à 17h40 | Par Pierre Breteau, Samuel Laurent et Mathilde Damgé

Alors que la Grèce vient de soumettre officiellement une demande officielle d'assistance au mécanisme européen de stabilité (MES) de la zone euro, les négociations continuent à Bruxelles sous l'œil des Européens, dubitatifs et parfois mal informés. Le tour des idées reçues qui font florès depuis quelques mois...

Dettes grecques : "Les Grecs, c'est un peuple fier, résistant, passionné, mais aussi un peu insouciant, dispendieux" Pascal Lamy
— franceinfo (@France Info)

Les Grecs dépensent l'argent des Européens

La Grèce a effectivement bénéficié d'une aide européenne. En 2009, la Grèce a découvert que son déficit était bien plus important qu'escompté. Le pays est alors très endetté auprès des marchés financiers — et notamment des banques françaises, qui possèdent près de 60 milliards d'euros de dette grecque.

Le plan de 2010 va donc consister, pour plusieurs Etats et le Fonds monétaire international (FMI), à prêter de l'argent à la Grèce pour qu'elle rembourse ses dettes bancaires, afin, entre autres, d'aider lesdites banques, déjà très en difficulté. La dette grecque sera donc transférée, du privé vers des prêteurs émis par des Etats et des organismes internationaux.

Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) détient aujourd'hui près du tiers de la dette grecque : 130 milliards d'euros environ. Mais d'où vient l'argent du FESF ? En réalité, pas vraiment des Européens : lui-même emprunte de l'argent sur les marchés, mais à un taux bien inférieur à celui de la Grèce, car le FESF bénéficie de la confiance des investisseurs.

Les Etats, de façon bilatérale, ont par ailleurs prêté de l'argent à la Grèce, en général en faisant eux-mêmes des emprunts sur les marchés — à des taux également meilleurs que ceux de la Grèce. La France a ainsi prêté 11,4 milliards d'euros, l'Allemagne, 15,2.

Dernier point à rappeler : qu'il s'agisse du FESF ou des prêts bilatéraux, ce sont bien des prêts, non des dons : la Grèce doit honorer des intérêts sur ces sommes.

Le gouvernement grec n'a fait aucun effort

Dire que la Grèce n'a pas fait d'efforts est un mensonge. Au contraire, les Grecs ont subi une politique d'austérité assez violente en contrepartie des prêts concédés au pays. Pas moins de huit plans depuis 2010, aux mesures variées et douloureuses, ont été mis en place : hausses de TVA, des impôts, des taxes ; gel, puis baisse des retraites et des traitements des fonctionnaires ; libéralisation de grands pans de l'économie, etc.

En cinq ans, le peuple grec a fortement subi la crise dans sa vie quotidienne, avec toutes les difficultés, voire les tragédies, que cela implique. Selon une note de [France Stratégie](#) en février, entre 2008 et 2013, le nombre de pauvres a crû de 30 %, le taux d'emploi a chuté de 13 %, les dépenses par élève ont diminué de 7 %...

La Grèce vient d'ailleurs de s'engager, mercredi, à réformer son système de retraites et sa fiscalité pour obtenir de ses partenaires européens un prêt de trois ans couvrant les remboursements de sa dette.

La société grecque est corrompue, tout le monde fraude, et rien n'est fait

Parmi les critiques récurrentes adressées à la Grèce, il y a le niveau de fraudes pratiquées dans le pays, mais aussi les exemptions fiscales dont bénéficient certaines catégories de population, par exemple l'Eglise orthodoxe ou (jusqu'en 2011) les armateurs.

Qu'en est-il ? Une étude de 2012, réalisée par des économistes de l'université de Chicago, évaluait la fraude à 28 milliards d'euros, soit environ 10 % du PIB grec (242 milliards de dollars en 2013). Mais il s'agissait d'une projection au niveau national d'« anomalies » constatées au sein d'une banque grecque, concernant essentiellement les professions libérales.

Selon le dernier classement de Transparency International, la Grèce est classée 69^e sur 175 pays ; ce qui la place au même niveau que l'Italie, la Bulgarie et la Roumanie dans l'Union européenne, c'est-à-dire en dernier. Mais les observateurs pointent dans le rapport régional que le pays a fait de sérieux efforts, efforts soulignés également par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son rapport de mars 2015.

A la suite de la signature d'un accord de coopération, le 12 mars 2015, le secrétariat de l'OCDE fournit d'ailleurs une assistance technique pour aider la Grèce dans la conception et la mise en œuvre d'un large éventail de réformes structurelles, y compris pour la promotion d'une culture de la transparence et de l'intégrité. Un nouveau ministère pour la lutte contre la corruption a aussi été créé en janvier à Athènes.

La Grèce n'aurait jamais dû entrer dans la zone euro

La question a souvent été posée : la Grèce devait-elle intégrer la zone euro ? L'entrée dans la zone monétaire unique de l'UE s'est faite à partir de 1995. En 1998, onze pays sont admis dans l'euro, en vertu des fameux « critères de convergence » : un déficit qui ne doit pas excéder 3 % du PIB, notamment. Mais la Grèce n'en fait pas partie, justement car son déficit est trop élevé.

Au début des années 2000, les Grecs souhaitent vivement adopter l'euro alors que le pays affiche des performances certaines : une inflation et un déficit en baisse, une Bourse en forme... Les agences de notation réévaluent le pays, tandis que plusieurs rapports européens se montrent très positifs pour le pays. Il faut dire que le gouvernement grec s'est adjoint les services de la banque Goldman Sachs, qui lui fournit des conseils pour limiter le montant affiché de sa dette.

Athènes n'est pas la seule : Rome ou même Paris ont su se montrer inventifs pour afficher un déficit sous la barre des 3 %. A l'époque, nombre de gouvernements en Europe sont favorables à une zone large, et donc tendent à assouplir les critères.

En Grèce, l'extrême gauche et l'extrême droite sont au pouvoir

Cet argument est ressorti ad nauseam. Il est pourtant très discutable : oui, la Syriza est une coalition de gauche radicale, comparable au Front de gauche français, résolument à la gauche du Pasok, l'équivalent grec du PS. Mais parler de coalition avec l'extrême droite est exagéré : afin de gouverner après les élections de janvier, Syriza avait besoin d'un allié pour atteindre la majorité absolue qu'elle ne pouvait atteindre seule, deux sièges lui faisant défaut.

La formation a dû se résoudre à une alliance contre nature avec le parti des Grecs indépendants (ANEL) et son leader, le sulfureux Panos Kammenos, virulent contempteur de l'austérité et de la troïka (UE-FMI-BCE), qui sombre parfois dans le conspirationnisme. L'ANEL est un parti très à droite, partenaire de Debout la France de Nicolas Dupont-Aignan. Néanmoins, il n'est pas le plus à droite du spectre : Aube dorée, parti néonazi, connaît davantage de succès dans les urnes.

Enfin, parler d'une coalition est quelque peu abusif : l'ANEL n'a eu qu'un seul ministère (la défense) et c'est bien Syriza, et son programme très à gauche, qui sont au pouvoir.

Lire aussi : Pourquoi Syriza ne peut pas être comparée au FN

Les Grecs sont fainéants

Selon les statistiques fournies par l'OCDE, les Grecs ont travaillé en 2014 quelque 2 042 heures par travailleur en moyenne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La même année, les travailleurs allemands ont effectué en moyenne 1 371 heures, 1 489 heures pour les Français et 1 677 pour les Britanniques. Ces chiffres étant relativement stables depuis 2010.

Le nombre d'heures travaillées par travailleur et par an en moyenne Source : OCDE

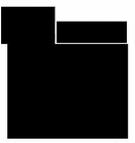
Dans tous les pays membres de l'OCDE, la moyenne pour 2014 s'établit à 1 770 heures en moyenne par travailleur. Et si les Grecs sont parmi les Européens qui ont travaillé le plus d'heures l'an passé, ils se placent juste derrière la Corée du Sud et ses 2 163 heures travaillées en moyenne, mais qui sont en baisse depuis quinze ans.

La Grèce n'a qu'à ne rien rembourser du tout et tant pis pour les « banksters »

En réalité, on l'a vu, la dette grecque, qui était essentiellement privée (contractée auprès des banques) avant 2010, est devenue une dette auprès de la Banque centrale européenne, du FESF, du FMI et des Etats de la zone euro.

En cas de défaut de paiement, qui entraînerait à terme pour la Grèce une sortie de la zone euro, ce ne serait donc pas les banques mais ces organes publics qui seraient touchés.

Ce défaut de paiement, le fameux Grexit, n'est pas le scénario voulu par Alexis Tsipras, qui souhaite une renégociation de la dette grecque. « Nous souhaitons un accord, mais avec une juste répartition du fardeau », a-t-il déclaré ce mardi 8 juillet devant le Parlement européen.



Cécile Jolly, chargée de mission au département travail-emploi chez France Stratégie.

“Sur certaines professions, les recrutements liés aux départs en retraite peuvent atteindre 50 %”

Le 28 avril, France Stratégie rendait son rapport de prospective sur les métiers à pourvoir d'ici 2022, révélant que l'agent d'entretien serait le métier le plus porteur à échéance. Le point avec Cécile Jolly, chargée de mission au département travail-emploi au sein de l'organisme.

Propos recueillis par Julie TADDUNI

Quels seront les métiers les plus porteurs d'ici 2022 et pour quelles raisons ?

Sans surprise, les métiers qualifiés, plutôt pour une population cadre. C'est une tendance ancienne mais qui s'accroît. Les services et aides aux personnes vont aussi recruter beaucoup. Pour les emplois cadres, cela est lié aux progrès technologiques et concernant les services, il y a une tendance socio-démographique puissante. La santé et la garde d'enfants sont de vraies préoccupations car il y a une hausse du travail des femmes et la population est vieillissante. Ces tendances sont très lourdes, ce sont des fondements importants du rapport. En outre, il faut noter que les salariés des métiers d'aide à la personne sont eux-mêmes vieillissants. Sur certaines professions, les recrutements liés aux départs en retraite peuvent atteindre jusqu'à 50 %.

Comparativement à aujourd'hui, l'offre et la demande seront-elles plus ajustées en 2022 ?

Nous avons effectué des projections prudentes sur ce point avec des scénarios différents comme des taux de

chômage variables. Nous nous sommes basés sur la hausse de la population, contrairement à celle de l'Allemagne qui va baisser, ainsi que des départs en retraite ce qui est plutôt positif. Quoi qu'il en soit, il est important d'avoir un dynamisme au niveau de la création d'emplois, même si ce sont les départs qui alimenteront en majorité ces recrutements.

“ Il faut que la formation initiale et professionnelle devienne systématique. ”

Quelles solutions faut-il mettre en place pour anticiper au mieux vos conclusions ?

Cela pose beaucoup de questions au niveau de la reconversion et met en avant des politiques d'emploi à mener au niveau local car la mobilité des gens n'est pas extrême. L'étude souligne également un besoin de formations,

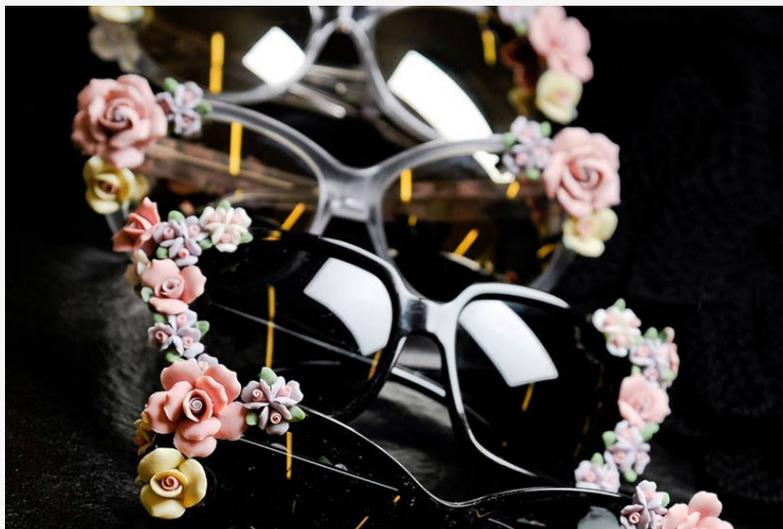
de créations de passerelles entre les métiers, et de mixité. En effet, les professions les moins qualifiées sont souvent très genrées et cela commence dès la formation initiale. Il y a un besoin également de maintien dans l'emploi des seniors, d'adaptation des conditions de travail de cette population et de reconversion en milieu ou fin de carrière.

En revanche, le scénario de France Stratégie semble plus favorable aux jeunes ?

C'est souvent le cas, mais cela concerne essentiellement les métiers qualifiés. La tendance est beaucoup moins favorable aux décrocheurs ou aux jeunes peu diplômés. Il existe un véritable enjeu pour limiter leur nombre, notamment en créant des passerelles et en accentuant la formation. Sans diplôme, le parcours professionnel est souvent plus heurté, avec davantage de périodes de chômage et d'emplois précaires. Il faut que la formation initiale et professionnelle devienne systématique. ■



Comment va la vie ?



Ce 17 avril, est lancée la consultation en ligne sur les nouveaux indicateurs de richesse. **France Stratégie** et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) organise ce processus dans le cadre de la Loi Eva Sas, parue au journal officiel ce mardi 14 avril 2015. La députée (EELV) de l'Essonne, qui promeut ce nouveau « thermomètre » du progrès de nos sociétés, était l'invitée de la table ronde "Les indicateurs complémentaires au PIB peuvent-ils changer l'action publique ?" organisée par **France Stratégie** dans le cadre du Printemps de l'économie (13-17 avril 2015). Explications.

Qu'est-ce qu'une société qui va bien ? Est-ce une société qui améliore son espérance de vie ? Qui réduit les inégalités de revenus ? Qui diminue son empreinte écologique ? Qui continue à investir dans l'avenir ? Qui améliore son niveau d'éducation ? Qui permet à tous d'accéder à un logement décent ? Toutes ces questions sont au cœur du dialogue social qui doit venir préciser les priorités des Français pour signifier leur qualité de vie. C'est la Loi Sas, adoptée le 2 avril 2015 au Sénat qui requiert une mobilisation citoyenne afin de faire voter au CESE en juin un tableau de bord apte à piloter et évaluer les politiques publiques. L'enjeu est de hisser au même niveau de visibilité que le PIB, une dizaine d'indicateurs qui devraient couvrir *a minima* trois grandes thématiques : l'environnement (notamment la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité) ; l'emploi et les inégalités de revenus ; l'actif public et privé (en regard du passif que constitue la dette). Il s'agit de « nouvelles lunettes » capables de nous faire changer de regard : juger les projets et les actions à l'aune de la prospérité réelle et non de la production brute (PIB).

Construire du sens politique



Pourtant, le grand public est peu sensible à ce sujet perçu le plus souvent comme technocratique. « Il faut parvenir à générer de la signification politique, une démarche à forte composante symbolique », souligne Eva Sas. « Il s'agit de changer nos capteurs, notre gouvernail, pour que la gouvernance économique colle aux besoins de nos concitoyens et aux exigences de notre environnement » souligne André Gattolin, sénateur EELV des Hauts-de-Seine. « L'adoption de la loi sur les nouveaux indicateurs de richesse par le Sénat à majorité de droite montre, s'il le fallait encore, l'intérêt de cette démarche pour tous les décideurs politiques : mieux prendre en compte le quotidien de nos concitoyens dans la définition des politiques publiques ». Celles-ci sont insensibles au progrès social tant qu'elles restent uniquement guidées par le PIB. Si le constat est largement partagé depuis les années 70 (voir encadré) il reste à établir un nouveau tableau de bord signifiant et efficace.

Historique des nouveaux « indicateurs de prospérité » Au début des années 1970, MM. Nordhaus et Tobin ont construit un indicateur de « bien-être économique durable » (3).

Quoiqu'expérimentale, la démarche de MM. Nordhaus et Tobin a su montrer que les conventions comptables ne sont pas immuables et peuvent évoluer avec notre conception de la richesse.

Ces travaux pionniers ont largement inspiré l'émergence d'indices de bien-être économique durable composites. La création d'un indicateur de santé sociale, publié depuis 1987 dans le cadre d'un rapport annuel du Fordham Institute for Innovation in Social Policy (4), comme le succès rencontré par l'indice de développement humain (IDH) créé en 1990 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (5), inspiré des travaux de l'économiste indien Amartya Sen et de l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq, sont à ce titre significatifs. En France, des travaux de recherche ont été engagés sur ce sujet à la fin des années quatre-vingt-dix sous l'impulsion notamment de Mme Dominique Méda (6) et de M. Patrick Viveret (7), suivis par les travaux de M. Jean Gadrey et Mme Florence Jany-Catrice (8), qui promeuvent de nouveaux indicateurs de richesse composites pour évaluer le bien-être humain.

L'initiative internationale « Mesurer et favoriser le progrès des sociétés » en 2007, dont le chef de file était l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (9) Partant d'« un consensus sur la nécessité de mesurer dans chaque pays le progrès des sociétés en allant au-delà des indicateurs économiques habituels tels que le PIB par habitant », l'OCDE a préconisé un partage des bonnes pratiques et la recherche d'accords, au niveau national, et à terme au niveau mondial, sur un ensemble d'informations permettant d'évaluer les résultats des politiques.

La commission dite « Stiglitz-Sen-Fitoussi », en 2008, chargée d'étudier « les limites du produit

national brut comme critère de mesure de la performance économique et du bien-être ». (11) Ces travaux ont abouti aujourd'hui à un large consensus sur la nécessité de tableaux de bords d'indicateurs, juste milieu entre un agrégat synthétique unique et myriade d'indicateurs. Directement inspirés par les travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, des indicateurs du « vivre mieux » ont été publiés par l'OCDE le 24 mai 2011. Chaque semestre, dans le rapport « Comment va la vie ? », l'OCDE évalue la qualité de la vie des citoyens des pays de l'OCDE et certains pays émergents. Cette évaluation couvre onze aspects du bien-être : le logement, le revenu, l'emploi, les liens sociaux, l'éducation, l'environnement, l'engagement civique, la santé, la satisfaction, la sécurité et l'équilibre travail/vie personnelle.

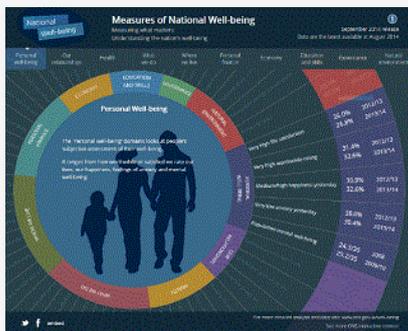
Eva Sas considère que la loi votée est à la fois « modeste et ambitieuse ». Modeste, car elle laisse les citoyens définir ce que veut dire « qualité de vie et développement durable » et elle prend le temps de s'inscrire dans un contexte international très porté sur cette transition majeure (voir les travaux de l'OCDE et ceux menés sous d'égide d'Eurostat, dans le cadre de l'initiative *Beyond GDP*). Ambitieuse, car elle entend réorienter les politiques publiques et remettre du long terme dans une logique de rationalisation et de visibilité. « La loi propose de hisser au niveau du PIB quelques indicateurs phares sur l'état de progrès de la société ».

Valoriser ce qui fait stabilité

Un relatif consensus semble se dessiner sur trois thématiques à traiter au travers de ces nouveaux indicateurs : la question de l'environnement, pour évaluer le patrimoine naturel que nous léguons à nos enfants, et notamment les enjeux climatiques et la biodiversité ; la question de l'actif, c'est-à-dire du patrimoine national public et privé, qui doit être mis en regard de la dette, parce que la soutenabilité sur le long terme de nos sociétés passe par la qualité des infrastructures, de l'éducation, etc. Le bilan de ce que nous laissons à nos enfants est-il positif si la dette léguée est faible, mais que les infrastructures sont en ruines ? Et enfin, la question du revenu, et plus particulièrement des inégalités de revenus, une question fortement corrélée à la qualité de vie perçue par nos concitoyens et qui reste un angle mort de nos politiques publiques, puisque les délais de publication des indicateurs d'inégalités sont de l'ordre de trois ans.

Jean-Paul Fitoussi, ancien coordonnateur de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, a d'ailleurs proposé qu'ait lieu chaque année un grand débat au Parlement sur les inégalités. « *Les inégalités qui conduisent à l'exclusion et à la violence, rompent la cohésion sociale et donc la démocratie. La confiance et la démocratie sont des actifs dits intangibles mais elles sont essentielles pour la soutenabilité.* » insiste-t-il.

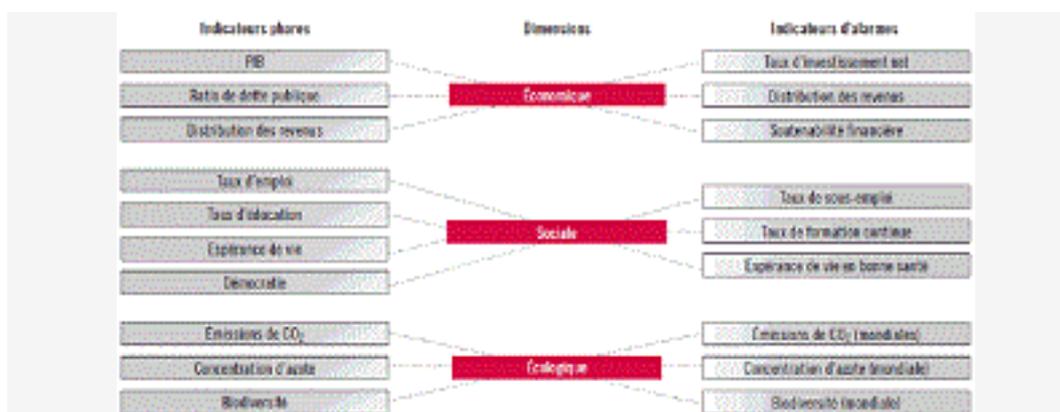
Une mobilisation internationale déjà bien engagée



De pionnière qu'était la France à la publication du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009 (voir encadré historique ci-dessus), notre pays a certes fait progresser le suivi statistique social et environnemental en France, mais sans effet véritable sur le pilotage des politiques publiques. Par contre, nos voisins européens sont passés de la parole aux actes.

Au Royaume-Uni, le programme « La roue du bien-être » (the National Well-Being Wheel) met en avant, sur le site du Premier ministre, des indicateurs objectifs et subjectifs permettant d'évaluer et de prendre en compte ces

indicateurs dans la définition des politiques publiques. Cette initiative a été portée par David Cameron.



En Allemagne, le Parlement a mis en place une commission parlementaire transpartisane « W3 » qui a préconisé la mise en place de 9 indicateurs d'alarme sur les thématiques économique, sociale et écologique. Sur la dimension économique, la commission a ainsi préconisé la mise en place de trois indicateurs d'alarme : le taux d'investissement net, la distribution des revenus et la soutenabilité financière.

La Belgique a, de son côté, adopté une loi sur les indicateurs complémentaires en janvier 2014 « en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie ». Ces indicateurs doivent être intégrés au rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique et débattus au à la Chambre chaque année.

L'usage symbolique – ou démocratique – des nouveaux indicateurs de richesse est aujourd'hui le plus développé. Les exemples de l'OCDE (et son rapport annuel « Comment va la vie ? ») ou du Royaume-Uni sont, à cet égard, particulièrement illustratifs et riches d'enseignements. Les Régions françaises ont aussi fait un gros travail d'appropriation sous la l'impulsion de Myriam Cau (urbaniste et vice-présidente de la région Nord-Pas-de-Calais en charge du développement durable, de l'évaluation et de la démocratie participative). Celle-ci s'est appuyée sur la grande expertise rassemblée au sein du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (Fair)⁽¹³⁾, au sein duquel coopèrent notamment Aurélien Boutaud, Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice. Un rapport paru en 2012 et intitulé *Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs*⁽¹⁴⁾, a inspiré le choix des trois nouveaux indicateurs de richesse choisis par les conseils régionaux, qui apportent un éclairage sur le développement durable des régions françaises : l'empreinte écologique, qui mesure la pression exercée par l'homme sur la nature ; l'indicateur de développement humain (IDH-2), qui croise les dimensions santé, éducation et niveau de vie du développement humain, défini par le Pnud ; l'indicateur de santé sociale (ISS), qui résume en quelques variables (éducation, sécurité, logement, santé, revenus, travail et emploi) l'aspect multidimensionnel de la santé sociale des régions.



Ces repères permettent désormais d'établir des comparaisons entre régions et entre territoires, avec des résultats saisissants : l'île de France qui se place au premier rang des régions en terme de PIB par habitant, elle n'occupe que la 17^e place pour l'indicateur de santé sociale. Inversement, le Limousin est au dix-neuvième rang en termes de PIB par habitant mais au premier rang pour l'ISS.

Tableau de bord plutôt qu'un indicateur synthétique unique

Avec le débat public qui s'ouvre aujourd'hui, la France entend reprendre son rôle de chef de file au niveau mondial sur la question des indicateurs, notamment environnementaux, dans le cadre de la COP21, la Conférence sur le Climat qui aura lieu en décembre 2015 à Paris.

France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui orchestrent et animent ces deux mois de consultation ont préparé la démarche depuis janvier par cinq réunions de travail avec les dix-huit groupes du CESE et les réseaux sociaux concernés. La consultation en

ligne durera jusqu'en juin, tandis que trois panels de citoyens auront lieu en mai.

Le 24 juin prochain, le CESE se prononcera sur une liste réduite d'indicateurs qui seront alors proposés au Parlement pour intégration à la Loi de finances. La machine démocratique est allumée. Malheureusement il manque de la clarté sur le contrat social pris avec les citoyens. Qu'attend-on véritablement de la consultation sur le sujet dès lors qu'il existe déjà tant de matériaux sensés mesurer le développement durable et la qualité de vie. Quelle légitimité aura ce processus à la méthode floue qui est moins contributive que consultative ? Enfin, parviendra-t-on par un tel sondage à se focaliser sur les marqueurs les plus essentiels d'une vitalité ? Comme l'a souligné **Jean Pisani-Ferry**, Commissaire général de **France Stratégie**, lors de la table-ronde du 14 avril, il faudra s'attacher à des indicateurs dynamiques, à tout ce qui supporte la vitalité. Mieux vaudra veiller à la qualité des sols (et surveiller l'artificialisation des terres) que de mesurer les espèces ! La Suisse par exemple, a mis en place un indicateur d'artificialisation des sols et impose désormais un bilan neutre ou positif pour tout projet de construction ou d'aménagement urbain.

Dorothee Browaey, Rédactrice en chef adjointe UP Magazine

- Enjeux blog Eva Sas

- 14 Avril : Les indicateurs complémentaires au PIB peuvent-ils changer l'action publique ?

Intervenants :

- Eva Sas, Députée de l'Essonne

- **Jean Pisani-Ferry**, Commissaire Général, **France Stratégie**

- Jean-Luc Tavernier, Directeur Général, INSEE

- Philippe Donnay, Commissaire au Plan du Bureau fédéral du Plan belge

Animation par :

- Ivan Best, Journaliste, La Tribune

- Ugo Tanielian, Etudiant Mines ParisTech

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MESURÉS PAR L'INSEE

LES INDICATEURS

1. Consommation et production durable

- Productivité matières (€/kg)

2. Société de la connaissance

- Sorties précoces du système scolaire (en %)

- Dépenses intérieures de recherche et développement (poids en % du PIB)

3. Gouvernance

- Participation des femmes aux instances de gouvernance (% femmes cadre dans le privé)

4. Changement climatique et énergies

- Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO₂, indice base 100 en 1990)

- Empreinte carbone de la demande finale nationale (en tonne par personne)

- Énergies renouvelables (part en % dans la consommation primaire d'énergie)

5. Transports et mobilité durables

- Consommation totale d'énergie dans les transports en tonnes équivalents pétrole rapportée au PIB (indice 100 en 1990)

6. Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs

- Artificialisation des sols (en % du territoire national)

7. Santé publique, prévention, gestion des risques

– Indice d'espérance de vie en bonne santé (en année)

8. Démographie, immigration, inclusion sociale

– Pauvreté monétaire (%)

– Taux d'emploi des séniors (%)

– Part des jeunes de 16 à 25 ans hors emploi et hors formation (%) avec une distinction homme / femme

9. Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

– Aide publique au développement (en % du revenu national brut)

Dans la même thématique :



Quelle France dans dix ans ? Contenu du rapport

La newsletter de UP' Magazine est gratuite. Elle vous permet, chaque semaine, d'être alerté des derniers articles publiés.



A l'été 2013, **France Stratégie** a introduit un séminaire gouvernemental consacré à la France dans dix ans. A l'issue de ce séminaire, le président de la République et le Premier ministre ont souhaité que cette réflexion soit poursuivie de façon approfondie sur les enjeux à dix ans pour notre pays.

La phase de consultation a mobilisé à l'automne 2013 de nombreux acteurs de la société civile aux partenaires sociaux et adopté des formes multiples : débats publics thématiques, auditions et séminaires de travail avec des économistes, sociologues, hommes politiques, philosophes, professionnels,...consultations des partenaires sociaux, dialogue avec les Assemblées, débats en régions avec les acteurs locaux, ouverture d'un espace contributif sur internet, sondages, etc.

A partir de ces échanges et de ses travaux propres, **France Stratégie** a élaboré une analyse de enjeux essentiels auxquels la société française doit répondre, de leurs implications, et avance pour les dix ans à venir une série d'orientations prioritaires. Ce rapport soumet ces analyses et propositions au débat social et citoyen et à la décision politique.

Ce mercredi 25 juin, **Jean Pisani-Ferry**, Commissaire général à la stratégie et à la prospective, a remis au président de la République ce rapport « Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie ». Une feuille de route comprenant huit priorités pour permettre à la France de rebondir.

Ce rapport établit en premier lieu un diagnostic – état des lieux, marquant le décrochage économique depuis les années 2000. Constat établi, le rapport propose huit objectifs pour rejoindre en 2025 le peloton de tête des dix pays de l'OCDE où l'on vit le mieux.

Un décrochage progressif depuis 25 ans

Par rapport aux pays qui avaient un PIB comparable à la France, il y a 25 ans, notre pays se résume ainsi :

- PIB/tête : - 6% en 25 ans
- Taux de chômage toujours supérieur à 7 %
- Dégradation de nos performances scolaires

- Nos entreprises faisaient plus de recherche qu'ailleurs ; ce n'est plus le cas

Des résultats sociaux comparativement meilleurs mais:

- Nous dépensons plus que d'autres pour un même résultat
- Ces dépenses ont largement été financées par un recours à l'endettement

Notre trajectoire est économiquement, socialement et financièrement non soutenable.

Des atouts solides, insuffisamment exploités

- La France est territorialement unie : elle ne connaît pas de grande fracture entre Nord et Sud ou Est et Ouest
- La France est jeune : l'âge médian dans vingt ans sera de 43 ans contre 50 ans en Allemagne, Espagne et Italie
- La France est mieux formée : plus de 40 % des 30-34 ans ont reçu une formation supérieure. C'est le cas de moins de 20 % des 55-64 ans
- La France est bien équipée : ses infrastructures sont de niveau élevé
- La France possède une puissance scientifique : 6ème mondiale, 4ème pour l'impact des publications
- Nous sommes dotés d'entreprises "championnes" : première en Europe pour le nombre de très grandes entreprises (Fortune 500)
- La France possède une "capitale" : Paris est l'une des deux métropoles européennes d'envergure mondiale.

Des choix collectifs à clarifier

Ils peuvent être résumés par cinq questions :

- Quel ciment pour le vivre ensemble ?
- Avons-nous encore les moyens de notre modèle social ?
- Renoncer à la croissance ou repenser la croissance ?
- Economie abritée ou économie connectée ?
- Avec ou sans l'Europe ?

Une méthode à réinventer

Pour éviter des réformes partielles qui ne rassurent pas, ne changent pas les comportements et ne font pas voir le sens global des transformations engagées, il faut fixer un nouveau cap. En dix ans, beaucoup de pays ont su de redresser. Cela suppose de :

- sortir des équivoques, refonder nos choix collectifs
- Réinvestir institutionnellement, économiquement, socialement
- Fixer des objectifs ambitieux, mobilisateurs mais atteignables.

Pour que la société s'approprie ces objectifs, il faut impliquer les citoyens, les acteurs sociaux et les entreprises et il faut définir des indicateurs pour mobiliser et suivre les progrès.

La France en 2025

En dépit des réussites dans bien des domaines, la situation de la France ne lui permet plus de faire école auprès des citoyens du monde. Il lui faut pour cela ambitionner d'obtenir, d'ici dix ans, des résultats qui la placent parmi les tout premiers des pays avancés :

- Etre parmi les dix pays de l'OCDE où l'on vit le mieux
- Rejoindre le premier tiers des pays européens pour l'emploi
- Appartenir au premier tiers des pays de l'OCDE pour la confiance dans autrui
- Rejoindre le groupe des pays européens leaders pour l'innovation.

Les objectifs à dix ans - Repères pour 2025

Une démocratie de la confiance

Dissiper le malaise de la société française et reconstruire un vivre ensemble apaisé impose de faire vire autrement la démocratie. Pour restaurer la confiance dans les institutions, il faut interdire le cumul des mandats, réduire l'écart entre la composition du Parlement et celle de la

population, simplifier l'exécutif, réduire les lois au profit des règlements. Le rapport préconise également la réforme de l'organisation territoriale.

Une égalité républicaine effective

L'égalité des chances, au coeur du modèle républicain, est minée par de profondes disparités dans l'accès au savoir, à l'emploi, au logement. Combattre les discriminations, réinvestir dans l'accueil des jeunes enfants et dans l'école, diviser par trois le nombre de décrocheurs, ainsi que celui des enfants ne maîtrisant pas le français. Diviser par deux l'illettrisme chez les adultes. Réformer la formation et créer un droit à la seconde chance.

Un Etat entreprenant et économe

Pour assumer ses responsabilités tout en réduisant le poids de la dette publique, l'Etat a besoin d'être réformé. Faire des services publics le fer de lance de la reconquête de l'égalité (atteindre 80 % de taux de satisfaction des usagers des services publics) et repenser l'offre grâce au numérique (atteindre 90 % de citoyens utilisant internet). Ouvrir le recrutement, moderniser l'organisation et la gestion de la fonction publique. Expérimenter et évaluer.

Un développement responsable

Pour garantir le bien-être des générations à venir, il faut préserver notre environnement et la solvabilité de l'Etat : deux engagements difficiles pour la société parcequ'ils demandent des efforts immédiats pour des bénéfices à long terme. Des priorités sont donc données : ramener la dette publique à 75 % du PIB. Lier les dépenses de protection sociale (retraite et famille) à l'évolution de la croissance. Casser le lien entre la croissance et la dégradation de l'environnement. Réduire à 30 % les émissions nationales de gaz à effet de serre.

Une société décloisonnée et ouverte sur le monde

Ne pas être à l'écart des mutations du monde. Achever la structuration de l'enseignement supérieur autour de pôles intégrés plus autonomes, afin de réinvestir dans le savoir et les compétences. Investir dans le numérique, promouvoir la mobilité des jeunes et l'internationalisation de l'enseignement (+ 50 %). Et accueillir 200 000 étudiants internationaux de plus. Réinventer l'entreprise du XXIème siècle en renforçant le poids des salariés dans la gouvernance et en accroissant les marges de manoeuvre de la négociation sociale. Le rapport suggère aussi de miser sur le développement des métropoles, notamment en accélérant la constitution du Grand Paris.

Une économie en mouvement

Transformer les idées en opportunités et les opportunités en facteurs de croissance est le fer de lance d'une économie dynamique. Il importe de miser sur les compétences, soutenir l'innovation. Il faut créer un environnement plus favorable à la croissance des entreprises et faciliter leur financement. Améliorer la compétitivité de l'industrie mais aussi des services est indispensable pour s'insérer avec succès dans la concurrence internationale.

Renouveler les fondements de la croissance en parvenant à 50 % de PME innovantes et en investissant 2 % du PIB dans la R&D. Financer le développement des entreprises en en faisant émerger un millier de taille intermédiaires supplémentaires et 30 000 entreprises exportatrices supplémentaires. Accroître d'un tiers les ressources touristiques.

Un modèle social lisible et inclusif

Prolonger le pacte de responsabilité en mettant en place un barème de cotisation employeur progressif. Rééquilibrer les rôles du smic et des salaires conventionnels de branche. Organiser la portabilité des droits sociaux à travers un compte personnel d'activité. Créer une allocation de solidarité et d'activité, recentrer la prise en charge sanitaire sur les patients. Recalibrer la politique du logement (réduire de 30 % le prix des logements).

Une Europe force d'entraînement

Il est essentiel que l'Union européenne redevienne un pôle de prospérité et d'emploi, attendu par ses citoyens. Ce redressement implique une meilleure gouvernance de la zone euro qui doit être

parée pour affronter les chocs à venir et créer un cadre favorable à l'expansion : élaborer un modèle cohérent d'intégration et de gouvernance de la zone euro pour en faire un pôle de prospérité. Transformer le Mécanisme européen de stabilité en Fond monétaire européen pour faire de l'Europe un acteur international de poids.
Dans la même thématique :



Quels métiers en 2022 : Prospective des métiers et des qualifications



Le nouvel exercice de prospective nationale des métiers et des qualifications, "Les Métiers en 2022", réalisé par **France Stratégies**, vient de sortir aujourd'hui et a été remis à François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social. Il met en perspective les grandes évolutions qui contribueront à façonner l'emploi et le marché du travail dans les années à venir.

Pour accompagner les transformations du travail et de l'emploi induites par les mutations démographiques, technologiques et économiques de ces dernières décennies, et pour mieux en appréhender les enjeux, des travaux de prospective des métiers et qualifications ont été conduits et renouvelés depuis une quinzaine d'années, à la demande du Premier ministre, par le Commissariat général du Plan puis par le Centre d'analyse stratégique – devenu **France Stratégie** – et par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Le troisième exercice de prospective, mené dans le cadre du groupe Prospective des métiers et qualifications (PMQ) au cours des années 2008-2014, s'est attaché à examiner les perspectives d'évolution des ressources en main-d'oeuvre et de l'emploi par métier à l'horizon 2022. Il en résulte un outil qui peut tout à la fois nourrir les travaux de programmation des formations, éclairer les choix individuels, permettre une meilleure anticipation des mutations économiques et fournir des informations susceptibles d'améliorer la fluidité du marché du travail. La publication de ces résultats constitue une responsabilité importante vis-à-vis de tous les utilisateurs potentiels, qui doivent être conscients de l'incertitude qui entoure ces projections. L'exercice s'est déroulé dans un contexte macroéconomique dominé par les conséquences d'une crise économique et financière d'une ampleur exceptionnelle, et sur le plan démographique par l'accélération des sorties de la vie active des générations issues du baby-boom.

Les nombreux départs en fin de carrière dans les prochaines années peuvent être anticipés avec un niveau d'incertitude relativement réduit, dans la mesure où les projections s'appuient sur les pyramides des âges propres à chaque métier. En revanche, compte-tenu des incertitudes qui entourent les révisions de retour à la croissance et les évolutions technologiques, les projections d'emplois sont plus fragiles. C'est la raison pour laquelle, cet exercice de prospective des métiers est décliné selon trois scénarios macroéconomiques pour les prochaines années : un scénario central correspondant à une sortie de crise progressive, contrainte par l'ajustement des finances

publiques, un scénario « de crise » envisageant une dégradation tendancielle de la compétitivité, et un scénario « cible » de rebond de l'économie française.

Au-delà de l'analyse des effets différenciés de ces trois scénarios macroéconomiques, les travaux ont permis d'identifier plusieurs tendances structurelles qui gouvernent les évolutions en cours et à venir : tertiarisation et féminisation de l'emploi et polarisation de l'emploi vers les deux extrémités de l'échelle des qualifications, au détriment des métiers intermédiaires.

Ce rapport présente trois scénarios qui permettent d'apprécier les effets sur l'emploi par métier de l'évolution macroéconomique et sectorielle.

Il soulève également de nombreuses questions et propose des pistes de réflexion et d'actions, en faveur de l'apprentissage, de l'emploi des seniors, de mixité professionnelle et tire des enseignements en matière de développement des territoires.

1/ Trois grandes tendances générales pour l'emploi à l'horizon 2022 se dégagent du rapport :

- Entre 735.000 et 830.000 emplois à pourvoir par an entre 2012 et 2022

Selon les différents scénarios, entre 735.000 et 830.000 emplois seraient à pourvoir chaque année, dont environ 80% correspondent à des départs en fin de carrière (retraite). Ainsi, ce seraient entre 115.000 et 212.000 créations nettes d'emplois par an.

- Une tertiarisation des emplois

Les métiers du commerce et des services devraient continuer à se développer, avec notamment de fortes créations d'emplois dans les professions de santé (à l'exception des médecins) et de services aux personnes. On observe également un développement du secteur des services à l'industrie, particulièrement dynamique.

- Une relative polarisation vers les emplois qualifiés

Cette polarisation se traduirait par une forte progression de l'emploi dans les métiers très qualifiés (principalement les métiers de cadres), par une diminution du poids des ouvriers et des employés qualifiés et la relative stabilité de la part des ouvriers et des employés peu qualifiés.

2/ À l'horizon 2022, les cinq secteurs les plus dynamiques en termes de créations d'emplois :



- Santé, action sociale, culturelle et sportive :

2,6 millions de personnes employées dans ce secteur en 2010-2012

Créations d'emplois d'ici 2022 : + 303 000

Départs en fin de carrière : près de 549 000 personnes

Postes à pourvoir : + de 850 000

Perspectives d'emploi : très favorables



- Métiers de services aux particuliers et aux collectivités
Plus de 3 millions de personnes employées dans ce secteur en 2010-2012
Créations d'emplois d'ici 2022 : + 313 000
Départs en fin de carrière : 866 000
Postes à pourvoir : 1 200 000
Perspectives d'emploi : très favorables



- Hôtellerie, restauration, alimentation
Plus de 1,2 million de personnes employées dans ce secteur en 2010-2012
Évolution envisagée d'ici 2022 : + 150 000 (+1,2 % en moyenne par an)
Départs en fin de carrière : 225 000 personnes
Postes à pourvoir : 375 000
Perspectives d'emploi : favorables

- Informatique
Plus de 560 000 personnes employées dans ce secteur en 2012
Évolution envisagée d'ici 2022 : + 1,8% par an
Départs en fin de carrière : 81 000 personnes
Postes à pourvoir : 191 000
Perspectives d'emploi : favorables



- Gestion, administrations des entreprises

Plus de 2,5 millions de personnes employées dans ce secteur en 2012

Évolution envisagée d'ici 2022 : + 0,8% par an

Départs en fin de carrière : 614 000 personnes

Postes à pourvoir : 823 000

Perspectives d'emploi : favorables

3/ Zoom sur les jeunes, les seniors, les femmes et les territoires (diagnostics et pistes d'actions)

Un marché de l'emploi plus favorable aux jeunes :

Les perspectives d'emploi sont plus favorables pour les jeunes que pour les autres catégories d'âge de la population active. Elles seraient plutôt favorables aux jeunes diplômés du supérieur long, étant donné le dynamisme des professions les plus qualifiées et la part importante des jeunes débutants dans nombre de ces métiers. Néanmoins, le risque accru de concurrence entre diplômés pourrait entraîner des phénomènes de déclassement en chaîne (en particulier dans le scénario de crise) et une exclusion du marché du travail pour les jeunes les moins qualifiés.

Action : Lutter contre le décrochage scolaire et développer l'apprentissage dans les filières où il est encore peu développé.

Des perspectives contrastées pour l'emploi des seniors selon les métiers :

La question du maintien et du retour en emploi des seniors d'ici 2022 se posera de façon spécifique selon les métiers. L'amélioration de la qualité de l'emploi et la diversification des parcours professionnels pourraient particulièrement viser les métiers d'aide et de soins aux personnes. Les reconversions professionnelles concerneraient plus spécifiquement les salariés en milieu ou fin de carrière dans des métiers fragilisés (ouvriers par exemple). Cela nécessite un accès à la formation continue renforcé, notamment dans les métiers où les transformations technologiques ou organisationnelles sont rapides. Une réflexion pourrait être engagée sur l'élargissement du recrutement aux seniors dans des métiers où leur place est encore ténue (vendeurs, employés de l'hôtellerie-restauration...). Enfin, la prévention de « l'usure au travail » mériterait une attention accrue dans les métiers pénibles et présentant des risques pour la santé.

Action : Favoriser le maintien et le retour dans l'emploi des seniors

Un développement de la parité dans l'ensemble des catégories professionnelles :

Les femmes pourraient former 49,1 % de la population en emploi en 2022, contre 47,7 % en 2012, en progression ininterrompue depuis 1975. Cette progression résulterait de l'accroissement de leur part dans les métiers les plus qualifiés. Selon les projections, les créations d'emplois dans les métiers de soins et d'aide à la personne, très féminisés, devraient toujours être très dynamiques à l'horizon 2022. La mixité professionnelle, aujourd'hui faible et concentrée en bas de la hiérarchie, est un enjeu central pour élargir tant les perspectives d'emploi pour les actifs que les viviers de recrutement pour les entreprises.

Action : Favoriser le renforcement de la mixité dans les filières de formation et dans les emplois et valoriser l'accès des femmes à certains métiers aujourd'hui occupés majoritairement par des hommes.

Un risque de répartition inégale de l'emploi selon les territoires :

La fragilité des espaces ruraux, des petites villes et des villes moyennes pourrait être renforcée au regard des évolutions d'emploi projetées. En effet, les « métiers fragiles » au niveau national (métiers agricoles, ouvriers industriels, certains employés administratifs) sont davantage situés en dehors des grandes aires urbaines, les métiers à fort potentiel de création d'emplois sont plus souvent présents dans les métropoles. Si les jeunes, les cadres et les salariés de la fonction publique changent davantage de région, les seniors, les ouvriers industriels et les employés peu qualifiés ont une mobilité géographique plus faible.

Action : Opter pour une économie dynamique portée par les métropoles et mettre en œuvre des mécanismes de diffusion de la croissance sur l'ensemble du territoire



Télécharger et lire le rapport

Ugo Yaché, Journaliste UP' Magazine

Dans la même thématique :



Réforme régionale : un enjeu pour la croissance



Dans le cadre du rapport « Quelle France dans 10 ans ? », **France Stratégie** vient de publier une note d'analyse proposant d'adapter la carte administrative et politique à la nouvelle géographie de la croissance.

Les métropoles sont les moteurs de la croissance. Il faut les soutenir et assurer leur rayonnement sur le territoire par des compétences renforcées du conseil régional et un périmètre des régions élargi.

Élargir le périmètre des régions, pour que chacune dispose d'une métropole, tout en renforçant leurs compétences, notamment en matière de transports et de développement économique, renforcer les interactions entre les métropoles et leurs régions, étendre et adapter les infrastructures, permettre les mobilités et, de manière générale, favoriser la diffusion de la croissance à partir des centres urbains dynamiques, c'est la meilleure manière d'assurer la prospérité de l'ensemble des territoires.

A cette fin, les auteurs de la note proposent trois axes :

- Élargir le périmètre et renforcer les compétences du niveau régional en intégrant la métropolisation ;
- Soutenir le développement des métropoles en interaction avec les régions ;
- Assurer le développement des territoires éloignés des métropoles.

Il est souhaitable que chaque région puisse bénéficier de la présence d'une ou plusieurs métropoles sur son territoire afin de bénéficier de leur dynamisme. Il faut pour cela que le périmètre des régions soit élargi. Il faut également que la région et la métropole travaillent ensemble, car c'est de leur articulation et des stratégies qu'elles mettront en œuvre de façon coordonnée que dépendra l'efficacité économique des politiques territoriales.

Les dix régions métropolitaines qui comptent au moins une métropole sur leur territoire concentrent aujourd'hui 67 % de la population, 76 % du PIB, 70 % des pôles de compétitivité et 80 % des laboratoires d'excellence. De plus en plus, dans les économies dont le moteur est l'innovation, la croissance naît dans des métropoles qui favorisent les interactions formelles et informelles entre univers de la recherche, de l'entreprise et de la formation : entre 2000 et 2010, la croissance a ainsi été en moyenne de 1,6 % dans les quatorze grandes métropoles quand elle n'était que de 1,1 % dans l'ensemble de la France.

Cette métropolisation de la croissance interroge l'organisation administrative et politique du territoire : l'enjeu est en effet que les métropoles exploitent à plein leur potentiel de croissance, et en même temps que celle-ci se diffuse vers l'ensemble des territoires. La carte des « classes créatives », denses en ingénieurs, chercheurs, artistes, managers, scientifiques... illustre le potentiel des métropoles. Il ne faudrait pas cependant que celles-ci deviennent des isolats de croissance au sein d'un territoire en difficulté.

Lire la note d'analyse complète

Dans la même thématique :